

Îles-de-la-Madeleine, le 5 mars 2026

Mireille Paul, présidente

Stella Leney, commissaire

Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Projet du Parc éolien de Grosse-Île (PEDGI)

140, Grande Allée Est, bureau 650

Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Mémoire de la Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine — Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île**

Mesdames la présidente et la commissaire,

À PROPOS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

La Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine (CCIM) est un regroupement de gens d'affaires représentant la communauté entrepreneuriale de l'archipel. Sa mission est de veiller à la mise en place et au respect des conditions et des infrastructures propices au développement économique des Îles, à la réussite de ses membres et, conséquemment, à la prospérité de la communauté madelinienne.

La CCIM écoute ses membres pour définir les dossiers et orientations qui permettront de faire progresser le développement économique, agit comme partenaire dans la création et le suivi de politiques assurant la croissance des entreprises, prend la parole au nom de ses membres auprès des élus et du grand public, et informe ses membres des décisions et programmes gouvernementaux afin de mieux les préparer à en tirer profit.

La transition énergétique constitue l'une des priorités d'action de la Chambre. Assurer que cette transition profite aux entreprises locales et renforce la compétitivité de l'archipel est un objectif central de son plan d'action. C'est à ce titre que la CCIM prend la parole dans le cadre de la présente audience publique.

2.0 OBJECTIF DU MÉMOIRE

La Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine désire soumettre au BAPE et au gouvernement du Québec sa position dans ce dossier structurant pour l'avenir de notre archipel. La CCIM souscrit d'emblée au projet de construction du parc éolien de Grosse-Île (PEDGI) et recommande à la commission d'émettre une évaluation favorable à sa réalisation.



Depuis la mise en service des parcs éoliens existants aux Îles, nous avons pu constater le sérieux des promoteurs et leur respect à l'endroit des élus, des organismes locaux et de la population en général. Leur transparence et leur volonté de s'inscrire durablement dans la communauté madelinienne ont été au rendez-vous.

L'arrivée d'un nouveau projet de production d'énergie renouvelable aux Îles est accueillie de manière très positive par la communauté d'affaires. La CCIM estime que le PEDGI représente une occasion structurante pour l'économie locale, tant pour les retombées financières qu'il générera pour les instances publiques que pour les contrats et emplois qu'il créera pour les entreprises de l'archipel.

Si toutes les conditions et engagements des promoteurs sont respectés, notamment en ce qui concerne la maximisation des retombées économiques locales, la CCIM croit que le BAPE devrait recommander au gouvernement du Québec d'autoriser la construction du parc éolien de Grosse-Île.

#### 4.0 MISE EN CONTEXTE

Les Îles-de-la-Madeleine constituent un archipel isolé au cœur du golfe du Saint-Laurent, dont l'alimentation en électricité dépend d'une centrale thermique au mazout. De ce fait, la centrale représente plus de 30 % du bilan carbone global d'Hydro-Québec. Cette dépendance aux combustibles fossiles importés engendre des coûts élevés, une vulnérabilité aux fluctuations des prix du pétrole et représente une contrainte économique importante pour les entreprises madelinienes.

Les Îles bénéficient déjà d'un parc éolien opérationnel qui a démontré la faisabilité technique et économique de cette filière en contexte insulaire. Ce projet a permis aux promoteurs de s'implanter durablement dans la communauté, d'y développer une expertise reconnue et d'établir des relations de confiance avec les entreprises et les institutions locales. Ces promoteurs québécois, Nutrinor-Gilbert Énergies renouvelables et l'Alliance de l'énergie de l'Est sont membres de la Chambre de commerce des Îles et ont contribué activement au développement économique de l'archipel depuis leur implantation.

Le projet de parc éolien de Grosse-Île (PEDGI) prévoit la construction de quatre éoliennes pour une puissance totale installée de 16,8 mégawatts, dont la mise en service est prévue pour 2028. Il s'inscrit dans la continuité directe de ce qui a déjà été réalisé avec succès aux Îles.

Depuis le début du parc éolien de la Dune-du-Nord et du projet de nouveau parc éolien de Grosse-Île, les promoteurs ont mis en place un comité de liaison rassemblant des représentants des secteurs économiques, environnementaux et sociaux. La direction de la Chambre de commerce des Îles siège à ce comité depuis sa création en 2017. Cette démarche de consultation soutenue témoigne d'une volonté d'ancrage dans le milieu que la CCIM reconnaît et souhaite voir se poursuivre dans le cadre du PEDGI.



## 5.0 RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LA COMMUNAUTÉ MADELINIENNE

### 5.1 Retombées financières pour les instances publiques

Le PEDGI générera des retombées financières directes et prévisibles pour les instances locales sur une période de trente ans. La municipalité de Grosse-Île recevra des revenus territoriaux de l'ordre de 57 000 dollars par année, représentant plus de 1,7 million de dollars sur la durée de vie du projet. La Communauté maritime recevra quant à elle plus de 1,7 million de dollars en droits superficiaires, tandis que les distributions de l'Alliance de l'énergie de l'Est à ses membres totalisent 22,5 millions de dollars sur trente ans.

Il importe de rappeler que depuis 2016, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a déjà reçu 5,6 millions de dollars grâce à sa participation dans les projets de l'Alliance de l'énergie de l'Est. Le PEDGI vient consolider et amplifier ce flux de revenus stables pour les décennies à venir, contribuant directement à la capacité d'investissement de nos institutions locales.

### 5.2 Retombées pour les entreprises locales : le cœur de notre position

Pour la Chambre de commerce des Îles, l'enjeu prioritaire du PEDGI est la maximisation des retombées économiques pour les entreprises de l'archipel, en phase de construction comme en phase d'exploitation. C'est là que le projet aura son impact le plus tangible et le plus durable sur le tissu économique madelinien.

Nous disposons à cet égard d'un référentiel concret : les parcs éoliens déjà en exploitation aux Îles génèrent chaque année des centaines de milliers de dollars en contrats directs avec des entreprises locales, en plus des dépenses effectuées aux Îles par les sous-traitants spécialisés provenant d'ailleurs, dont les séjours bénéficient à l'ensemble de nos commerces, hôtels, restaurants et services de transport. Les projets des promoteurs incluent également des dons et commandites locaux qui soutiennent la vie communautaire de l'archipel. Nous estimons que les retombées du PEDGI seront de 1,5 à 2 fois supérieures à celles générées par les parcs existants, en raison de la plus grande puissance du projet.

Une démarche de collaboration est actuellement en cours entre les promoteurs et la Chambre de commerce des Îles. Cette démarche vise à travailler conjointement pour identifier les entreprises locales susceptibles d'agir comme sous-traitantes ou de participer au projet à différents niveaux. La CCIM s'engage à jouer pleinement son rôle de facilitateur, notamment en constituant un répertoire des entreprises compétentes dans les secteurs pertinents et en servant d'interlocuteur entre les promoteurs et la communauté d'affaires madelinienne.

Pour la CCIM, il est fondamental que le projet fasse travailler des entreprises d'ici, avant et pendant les travaux. Cet engagement de la part des promoteurs n'est pas accessoire : il est au cœur de l'acceptabilité sociale et économique du projet pour la communauté d'affaires des Îles.

## 6.0 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

Au-delà des retombées financières directes, le PEDGI contribuera à accélérer la transition énergétique de l'archipel, ce qui représente un avantage compétitif croissant pour nos entreprises. En réduisant la



dépendance de la centrale thermique de Cap-aux-Meules au mazout importé, le projet permettra aux entreprises madeliniennes d'accéder à une électricité produite localement à partir d'une source renouvelable.

Cette diversification des sources d'approvisionnement énergétique représente également un gain important en matière de fiabilité. En disposant d'une source de production locale complémentaire, la centrale thermique sera moins sollicitée, ce qui réduit les risques de surcharge et améliore la résilience du réseau électrique de l'archipel. Pour des entreprises insulaires dont les activités dépendent d'un approvisionnement stable en énergie, cette fiabilité accrue constitue un bénéfice concret et structurant.

Dans un contexte où les donneurs d'ouvrage, les acheteurs et les partenaires commerciaux accordent une importance croissante à l'empreinte carbone de leurs fournisseurs, la disponibilité d'une électricité propre produite aux Îles constitue un atout dont nos entreprises pourront se prévaloir. La transition énergétique n'est plus seulement une question environnementale : elle est devenue un enjeu de compétitivité économique à part entière.

Le PEDGI contribuera à la réduction d'environ 30 000 tonnes de gaz à effet de serre par année et permettra d'économiser l'équivalent de 11 millions de litres de mazout annuellement. Pour les entreprises madeliniennes, cette transformation de leur profil énergétique représente une opportunité de se positionner avantageusement dans leurs marchés respectifs.

## 7.0 RECOMMANDATION

Compte tenu de l'impact économique structurant du PEDGI pour les entreprises et les institutions de l'archipel, de la création de richesse durable qu'il représente pour notre communauté insulaire, de sa contribution à la transition énergétique et à la compétitivité de nos entreprises, et du sérieux démontré par les promoteurs depuis leur implantation aux Îles-de-la-Madeleine,

La Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine recommande au BAPE et au gouvernement du Québec d'appuyer la construction du parc éolien de Grosse-Île tel que présenté, en s'assurant que les engagements des promoteurs quant à la maximisation des retombées économiques pour les entreprises locales soient formalisés et fassent l'objet d'un suivi rigoureux.

Je vous prie de recevoir, Madame la présidente, Madame la commissaire, l'expression de ma considération distinguée.

**Martin Paquette**

Directeur général

Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine